Maison de l'enfance

Lieu : **:Accueil Périscolaire**
1 A, Rue Alexandrine LECRUBLIER
22640 PLENEE-JUGON
Tél : 02 96 31 58 56 (Pensez à le noter)
Portable professionnel : 06 07 31 89 62
Mail: accueilperiscolaire@plenee-jugon.fr

LES HORAIRES :	*Matin*	*Soir*
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	*7h00 - 9h00*	*16h30- 19h00*

L'équipe périscolaire fonctionne sous la responsabilité de Madame Jocelyne RONCIN
Animatrice coordinatrice.

L'encadrement est assuré par du personnel qualifié, l'équipe est composée comme suit :

- Jocelyne RONCIN	Titulaire	Animatrice coordinatrice, BAFD, BAFA, APS
- Fabienne ORIEUX	Titulaire	BEATEP, BAFA, PSC1
- Céline RENAULT	Titulaire	BAFA, PSC1
- Alexia CLEMENT	Stagiaire	CAP petite enfance
- Céline BERTHEU	Titulaire	BAFA
- Valérie ROUELLE	Titulaire	BAFA. CAP petite enfance. ATSEM
- Géraldine RESMOND	Titulaire	En poste d'ATSEM
- Valérie CHOUIN	Renfort	
- Murielle BRIEUC	Renfort	CAP petite enfance

Un transport par car est organisé le matin et le soir pour les élèves de l'école élémentaire publique Vent d'Eveil et de l'école Jeanne d'Arc.
Les enfants de l'école maternelle publique font le déplacement à pied (proximité).
Les enfants sont accompagnés le matin et le soir, ils sont pris en charge par le personnel de l'accueil périscolaire1.2.3. Soleil

LES TARIFS AU 1er septembre 2022 .A noter, une augmentation de 2% au 4 septembre 2023

Tranche	QF	Matin	Soir
T1	< 600	1,80€	2,55 €
T2	De 600 à 900	2,15€	2,85 €
T3	De 901 à 1 200	2,45 €	3,15 €
T4	De 1 201 à 1500	2,75 €	3,50 €
T5	> 1 501	3,05 €	3,80 €

Vous devrez fournir une attestation de quotient familial du mois de Août 2023 afin

d'appliquer le tarif correspondant. Sans ce document, le tarif le plus élevé sera imputer.

L'accueil périscolaire 1.2.3. Soleil ferme ses portes à 19 heures.
Tout retard sera sanctionné et facturé 3,80 € par quart d'heure.
Vous avez la possibilité de régler vos factures par prélèvement automatique, en espèces, par chèque bancaire libellé au trésor public ou par chèque CESU. (Le règlement en CESU doit être déposé à l'accueil périscolaire)

L'ORGANISATION DU TEMPS DU SOIR :
Un goûter (inclus dans le tarif) est servi à l'enfant suivi d'un moment de détente de 20 minutes environ.
La fin de l'après-midi est consacrée aux différentes activités (jeux libres intérieur/extérieur, bricolage, peinture…)
Les enfants disposent des espaces extérieurs sécurisés ;
- Cour maternelle pour les plus jeunes et cour accueil périscolaire 1.2.3. Soleil pour les plus grands.
Pour les familles qui le souhaitent, les enfants ont la possibilité de faire en partie leurs devoirs.
Afin de respecter une bonne organisation :
- Les enfants sont sollicités par tranche d'âge.
- **Chaque enfant doit avoir une trousse contenant crayons et gomme.**
- Il est demandé aux parents de ne pas rentrer dans la salle réservée aux devoirs.
- Celle-ci sera fermée à 18h45

Si vous êtes intéressés par ce service, vous devez en faire la demande auprès du personnel de l'accueil périscolaire 1.2.3. Soleil

POUR INFORMATION :
Aucun médicament ne pourra être donné sauf si pathologie nécessitant un protocole.
Pour la sécurité de tous, les parents se doivent d'accompagner leur(s) enfant(s) à l'intérieur de la structure et de le ou les remettre aux animatrices.
Les enfants seront uniquement sous la responsabilité des animatrices après avoir été confié par leurs parents ou une personne adulte.
Pour la sécurité des enfants, la porte d'entrée ainsi que les portillons devront toujours être fermés
(Même pour un simple aller-retour). Nous espérons que vous pourrez de nouveau rentrer dans la structure, accompagner votre ou vos enfants, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire actuelle.
Pas de stationnement sur le parvis de l'accueil, des places sont matérialisées au sol.
Chaque enfant devra fournir une boîte de mouchoirs pour l'année
.(dès la rentrée, marquée au nom et prénom de l'enfant)
Nous vous demandons d'inscrire le nom et prénom de votre enfant sur les vêtements

PORTE D'ENTREE ET PORTILLONS FERMES = SECURITE

Les parents se doivent d'informer de tout changement (n° de téléphone, adresse, autorisation…) À la directrice
De l'accueil périscolaire 1.2.3. Soleil.

Fait à Plénée-Jugon
Le 6 juin 2023

Mme Marie-Noëlle Goinguenet
Adjointe aux affaires scolaires
PO Jocelyne Roncin

BAFD ; Brevet d'aptitude aux fonctions de Directeur
BAFA ; Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BEATEP : Brevet d'éducation Technicien de l'Education Populaire
APS : Attestation aux premiers secours
AFPS ; Attestation de Formation aux Premiers Secours
PSC1 ; Prévention et Secours Civique de Niveau 1